

L'Abelie de la Nouvelle-Orleans  
Nouvelles-Orleans  
JEUDI, 10 AOUT 1882.

SPECTACLES BALLES, etc.  
Le plus grand attrait en ville est  
maintenant à Milnebourg.

Vieux Les  
COMBATTANT  
DIMANCHE, 30 JUILLET.

PAVILLON DU WEST END,  
GRANDE MATINEE  
LEFEBRE.

GRANDE MATINEE DE  
SAXOPHONE et XYLOPHONE.

WEST END.  
Grand engagement extraordinaire de  
Mons. E. A. LEFEBRE.

Deux semaines seulement,  
A grands frais.

Professeur CHS. LOWE,  
Le SEUL ARTISTE qui joue du XYLOPHONE,  
dans ce pays.

Orchestre du West End,  
Sous la direction du Professeur MOSER, qui a  
dirigé le Grand LEVY.

N. O. City Railroad Company.  
NOUVEAU TABLEAU DU SERVICE DES  
TOUS LES JOURS.

CHEMIN DE FER DU  
Fort Esognol.

Orchestre de Hoch et Borchert  
TOUS LES SOIRS.

Criterion Opera Com-  
pany

LA MASCOTTE,  
Lundi, Mardi, Jeudi et Samedi  
soir, et Samedi, en  
Matinee.

ELKIN & CIE,  
100, RUE DU CANAL, 100

800 ROULEAUX DE  
NATTES

BIERES EN GENEVE.

STORES POUR FENETRES.

TOILES CIREES  
et Linoleum pour Planchers

LE  
BITTER MALAKOFF

A. Carrière & Sons

SPECIALITES  
GODCHAUX  
GROS LOT:  
\$75,000.

VETEMENTS  
Toilette et de Bureau,  
En Serges simples et Diagonales,  
bleues et noires de la  
dernière coupe.

Mes Chemises Cosmopolitaines,  
LOT C. S.

Hôtels, Sources etc.  
BLADON SPRINGS.

Dr. J. C. AYER & CO.,  
Chimistes pratiques et analystes.

COLLEGE EDUCATIONAL  
KIDDERMAN INSTITUTE.

LOUISIANA STATE UNIVERSITY and  
Agricultural & Mechanical  
College.

LA MAGASIN DE MEUBLES le meilleur  
de son marché du Sud.

W. G. TEBAULT,  
Nos 37, 39 et 41 rue ROYALE

BASILE BARES,  
No 84 - Rue Royale - No 84

Vieux Piano! Vieux Piano!  
ENTRETIEN, réparations, etc.

W. G. TEBAULT,  
Nos 37, 39 et 41 rue ROYALE

BASILE BARES,  
No 84 - Rue Royale - No 84

CONSEIL DE FRANCE  
LA NOUVELLE-ORLEANS

ROBINSON,  
REPARATION EN 1882.

Remède contre l'Asthme  
et les Maladies des Voies Res-  
piratoires.

A. MONTELEONE,  
Le grand fabricant de savons.

AVIS aux Contribuables.

LA GRANDE FORTUNE  
LE GRAND TIRAGE  
MENSUEL  
DE LA LOTERIE  
DE L'ETAT  
DE LA LOUISIANE

Gen. G. T. Beauregard  
DE LA LOUISIANE.

Gen. Jubal A. Early,  
DE LA VIRGINIE.

Gen. G. T. Beauregard  
DE LA LOUISIANE.

ASSURANCES.  
COMPAGNIE D'ASSURANCE  
DU PEUPLE  
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE  
DU PEUPLE  
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE  
DU PEUPLE  
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE  
DU PEUPLE  
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE  
DU PEUPLE  
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE  
DU PEUPLE  
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE  
DU PEUPLE  
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE  
DU PEUPLE  
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE  
DU PEUPLE  
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE  
DU PEUPLE  
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE  
DU PEUPLE  
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE  
DU PEUPLE  
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE  
DU PEUPLE  
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE  
DU PEUPLE  
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE  
DU PEUPLE  
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE  
DU PEUPLE  
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE  
DU PEUPLE  
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE  
DU PEUPLE  
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE  
DU PEUPLE  
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE  
DU PEUPLE  
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE  
DU PEUPLE  
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE  
DU PEUPLE  
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ANNONCES JUDICIAIRES.  
VENTES PAR LE SHERIFF  
FREDERICK H. DEAN et Henry T. Deane

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

VENTES A L'ENCAIN.  
PAR D. E. MORPHY  
FAIENCE.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la  
parcours d'Orleans, No 2340 - En vertu  
d'un writ de mandamus et de mandamus  
de la Cour d'Orleans, dans l'affaire de  
la Cour d'Orleans, dans l'affaire de